

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

N° 1526

AMENDEMENT

présenté par
M. Valentin

ARTICLE 3

Substituer aux mots :

« aide à mourir »

les mots :

« mise à mort médicalisée »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le mot « aide à mourir » apparaît ici comme trompeur. Il convient ainsi de parler de « mise à mort médicalisée » .